



Commune de MAGNEUX-HAUTE-RIVE (42600)

Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 24 avril 2024 – 19h

L'An deux mille vingt-quatre, le 24 avril, à 19h,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAGNEUX HAUTE RIVE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roland BONNEFOI, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2024

PRÉSENTS : BONNEFOI Roland, MAGAT Christine, MOULIN Jean-Yves, BERTHILLOT Jean-Luc, RIVIER Christophe, DAMAS Nelly, BAROUX Roland, MAILLARD Fabien, CHAMPAGNON Viviane.

ABSENTS EXCUSÉS : MAY Laurence, BERNE Céline, BRUYERE Aurélie, DAMAS Antoine, THOLLOT Maryline, MIRAILLER Amélie.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MAGAT Christine

Nombre de membres du conseil municipal en exercice :	15
Nombre de membres présents :	9
Nombre de membres votants :	9

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 20 mars 2024. N'appelant aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- **Demande d'aide à Loire Forez "fonds de soutien communautaire aux projets communaux 2023-2026"**

Lors de la séance du 20 mars, les conseillers ont approuvé la demande d'aide à Loire Forez.

L'objet de cette demande d'aide était les travaux d'aménagement de la place du Marronnier et la construction d'un local pour le club de boules, au titre de la sous-enveloppe de 1 085 000 € dédiée aux communes de moins de 2000 habitants.

L'objet de la demande a dû être modifié et est remplacé par les travaux urgents d'aménagement du chemin communal de Grange Froide, en très mauvais état. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 19738,50 € HT.

Le conseil municipal en prend note.

- **Demande d'aide à Loire Forez "fonds de soutien communautaire aux projets communaux 2023-2026"**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la possibilité de demander une aide à Loire Forez dans le cadre du "fonds de soutien communautaire aux projets communaux 2023-2026".

Ce fonds de soutien comprend une sous-enveloppe de 1 715 000 € à l'attention des 87 communes de Loire Forez, pour leurs projets d'équipement.

Il propose de faire une demande au titre de ce fonds de soutien, pour le projet d'aménagement de la place du Marronnier, et le déplacement du local des boules, avec construction d'un nouveau local. Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 140 200 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à déposer un dossier de demande d'aide auprès de Loire Forez, au titre du fonds de soutien communautaire aux projets communaux (sous-enveloppe de 1 715 000 €), pour le projet de travaux d'aménagement de la place et de construction d'un local pour le club de boules.

- **Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, sur avis de la trésorerie, de procéder à l'admission en non-valeur de la somme de **70.32 €** pour des reliquats d'impayés d'EAU (année 2019), à l'article 6541.

A noter que cette procédure n'éteint pas la créance, ni la possibilité de poursuites ultérieures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'admission en non-valeur (art.6541) d'un montant de 70.32 € qui correspond à des reliquats d'impayés EAU de 2019.

- **Finances : ouverture d'un compte DFT (dépôt de fonds au trésor)**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il a été décidé de modifier les conditions de paiement des locations de la salle des fêtes. Dès maintenant, les paiements devront être faits uniquement par virement bancaire. Pour ce faire, un compte de dépôt de fonds au Trésor a été ouvert, et M. Christophe RIVIER en est mandataire secondaire, avec procuration. Cette procédure sécurisera les paiements.

Le conseil municipal en prend note.

- **Convention avec CITEO**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention proposée par l'organisme CITEO.

La loi AGECE a étendu la responsabilité élargie des producteurs (REP) à la gestion des déchets abandonnés diffus (déchets de petite taille, qui n'ont pas suivi le circuit de gestion des déchets, comme par exemple les emballages ménagers).

Ainsi, l'éco-organisme CITEO peut apporter un soutien financier aux collectivités, en ce qui concerne le coût de ramassage et de traitement des déchets abandonnés sur l'espace public.

Ce soutien financier concerne :

- les dépenses liées au nettoyage des déchets abandonnés diffus dans les espaces publics,
- les dépenses liées à des actions préventives et curatives pour diminuer les déchets abandonnés.

En adhérant à cette convention, la collectivité s'engage à :

- remplir un questionnaire portant sur les problèmes de déchets abandonnés diffus rencontrés, les actions réalisées et les besoins de la collectivité.

Cette convention est conclue pour une période de 3 ans.

Le soutien financier dont peut bénéficier la collectivité est de 0.90 € par an / habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la convention à passer avec l'organisme CITEO, pour bénéficier d'un soutien financier, pour la gestion du traitement et de la prévention des déchets abandonnés diffus dans les espaces publics.

- **Avis sur la modification n°2 du PLU i à 45 communes**

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours de modification n°2 du PLU i (à 45 communes).

Les remarques des communes doivent être présentées à Loire Forez **avant le 30 avril 2024**.

Le maire propose de transmettre à Loire Forez les demandes suivantes pour adapter le PLU i :

- **OAP de la Goutesse rue de l'Astrée** :
 - Principes de programmation : à modifier
 - typologie des logements attendus : à modifier
 - Principes d'accès : modifier le sens de circulation
- **Secteur de l'église** : créer un périmètre de protection autour de l'église.

- **Présentation et débat sur les orientations principales du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du PLU i à 87 communes**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que Loire Forez a lancé l'élaboration du PLU i à 87 communes le 13 décembre 2022.

L'année 2023 a été consacrée à l'élaboration d'un diagnostic territorial et à l'identification des enjeux pour le territoire, qui ont été présentés aux maires le 5 décembre 2023.

Actuellement, Loire Forez est dans la phase de construction du PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Celui-ci définit les orientations générales du projet en matière d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation des continuités écologiques. Le PADD est le projet politique qui fixe les objectifs et les grandes orientations du PLU i, ensuite déclinés dans le volet réglementaire du futur document d'urbanisme.

Dans cette optique, il est demandé aux 87 conseils municipaux de débattre sur ces orientations, avant la phase de construction réglementaire. Le PADD sera ensuite présenté en conseil communautaire en septembre 2024.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des grandes orientations du PADD, et en avoir débattu, demande à avoir un temps de réflexion sur ce sujet, et l'abordera à nouveau lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

- **Nouvelle implantation du monument aux morts**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement de la place du Marronnier.

Cet aménagement implique le déplacement du monument aux morts situé au milieu de la place, pour des raisons de sécurité et de meilleure circulation sur la place.

Il présente un devis de pour ces travaux de déplacement et restauration du monument (lavage, produit anti-mousse, peinture du Poilu, terrassement, bordures en granit).

Il est convenu de déplacer ce monument sur la place du 19 mars. Ces travaux auraient lieu en septembre-octobre.

Le conseil municipal en prend note.

- **Information sur la TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative)**

Le maire rappelle que les usagers ont récemment reçu un dépliant de Loire Forez qui explique la mise en place de la TEOMI, progressivement entre 2024 et 2026.

- **Travaux de bâtiment et de voirie - acquisitions**

- ◆ Terrain de foot : le maire présente un devis de 4540 € HT de Green Sports, pour la remise en état du terrain (scalpage, reprise de planéité, scarification, sablage + décompactage, densification)

- **Urbanisme**

- Dossiers en cours : - • PC – SCI ST MARTIN : permis accordé

Questions et informations diverses

- Compte-rendu réunion sur les interconnexions réseau EAU (J.Y. Moulin)
- **Personnel communal – RPI** : relance d'un contrat aidé pour le 1er juin
- L'autolaveuse a été commandée et reçue (nettoyage de la salle des fêtes et de l'école)
- **Tableau des permanences - élection européenne du 9 juin**
- Date prochaine réunion CM : **mercredi 12 juin à 19h**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le 26 avril 2024,

Le maire, R. Bonnefoi

La secrétaire de séance, C. Magat



A handwritten signature in black ink, likely belonging to C. Magat, the secretary of the meeting.